

Si l'élève durant son parcours FMSS termine sa 2<sup>e</sup> secondaire, il doit réussir les épreuves suivantes :

### ÉPREUVES FACULTATIVES MINISTÉRIELLES

Date	Épreuve	Secondaire	Pourcentage
	Français écriture (facultatif)	2 <sup>e</sup> secondaire	En FMSS, cette épreuve ministérielle est un outil d'évaluation facultatif.
	Mathématique compétence 1: résoudre une situation problème (facultatif)	2 <sup>e</sup> secondaire	Cette épreuve commission scolaire est un outil d'évaluation facultatif..
	Mathématique compétence 2 : utiliser un raisonnement mathématique (facultatif)	2 <sup>e</sup> secondaire	Cette épreuve commission scolaire est un outil d'évaluation facultatif.



**École secondaire les Seigneuries**  
165, route 218  
St-Pierre-les-Becquets (Québec) G0X 2Z0

### Résumé des normes et des modalités d'évaluation des apprentissages Année scolaire 2021-2022 FMSS

ANNEXE C

**Renseignements importants concernant l'évaluation**  
**Document à conserver pendant toute l'année scolaire**

Conformément aux dispositions du Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, le ministre décernera, sur recommandation de la commission scolaire, le certificat de formation à un métier semi-spécialisé, avec mention de ce métier à l'élève qui a suivi cette formation d'une durée minimale de 900 heures et qui a réussi la formation pratique relative à ce métier semi-spécialisé d'une durée minimale de 450 heures. Cette formation comporte :

- 200 heures en langue d'enseignement;
- 100 heures en langue seconde;
- 150 heures en mathématique;
- 75 heures en préparation au marché du travail;
- 375 heures en préparation à l'exercice d'un métier semi-spécialisé.

### Modifications au régime pédagogique 2021-2022

#### COMMUNICATIONS ET BULLETINS

Afin de renseigner les parents de l'élève sur ses apprentissages et son comportement, l'école leur transmet une première communication écrite autre qu'un bulletin au plus tard le 19 novembre et une deuxième au plus tard le 22 avril.

Afin de renseigner les parents de l'élève sur son cheminement scolaire, l'école leur transmet un bulletin à la fin de chacune des deux étapes. Ceux-ci sont transmis au plus tard le 28 janvier pour la première étape et le 10 juillet pour la deuxième étape.

Le résultat final par compétence ou par volet est calculé selon la pondération suivante : 40 % pour la première étape et 60 % pour la deuxième étape.

#### BULLETIN SECONDAIRE

Les résultats de l'élève présentés dans le bulletin doivent comprendre :

- 1° un résultat détaillé par compétence pour les matières langue d'enseignement, langue seconde et mathématique;
- 2° un résultat détaillé par volet, théorique et pratique, pour les matières obligatoires et à option à caractère scientifique, à l'exclusion de mathématique, telles science et technologie et applications technologiques et scientifiques;
- 3° un résultat disciplinaire pour chaque matière enseignée ainsi que la moyenne du groupe.

#### ÉPREUVES MINISTÉRIELLES

Pour toute épreuve imposée par le ministre, le résultat d'un élève à celle-ci vaut pour 10 % du résultat final de cet élève.

Pour tout programme qui fait l'objet d'une épreuve imposée par le ministre menant à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires, le résultat d'un élève à celle-ci vaut pour 20 % du résultat final de cet élève.

N.B. Pour les épreuves imposées par le CSS, le résultat d'un élève vaut pour 10 % du résultat final de cet élève.

## Modifications normes et modalités et calendrier scolaire 2021-2022

	Fin de l'étape	Date de remise des notes par les enseignants	Date limite de disponibilité aux parents sur le Portail parents	Pondération
1 <sup>re</sup> communication		12 novembre 2021 à 12 h	17 novembre 2021	
1 <sup>er</sup> bulletin	23 décembre 2021 (78 jours)	14 janvier 2022 à 12 h	21 janvier 2022	40 %
2 <sup>e</sup> communication		14 avril 2022 à 12 h	21 avril 2022	
2 <sup>e</sup> bulletin	22 juin 2022 (102 jours)	22 juin 2022 à 12 h	28 juin 2022	60 %

Une **première communication écrite** portant sur le cheminement scolaire et le comportement de votre enfant sera disponible sur le Mozaïk portail au plus tard le **15 octobre 2021**.

- Une **communication par mois** sera faite par l'enseignant disciplinaire, auprès des parents d'un élève ayant des difficultés d'apprentissage qui laissent craindre qu'il n'atteindrait pas le seuil de réussite ou, par le tuteur, pour un élève ayant des comportements non conformes aux règles de conduite de l'école.

Au cours de l'année scolaire, **trois bulletins** seront produits :

### Premier bulletin :

- Étape du **26 août au 4 novembre 2021**.
- Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera disponible sur le portail des parents (<https://portailparents.ca>) le **15 novembre 2021**.
- Des rencontres avec les enseignants auront lieu le **18 novembre 2021** en soirée et le **19 novembre 2021** en avant-midi.

### Deuxième bulletin :

- Étape du **5 novembre 2021 au 11 février 2022**.
- Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera disponible sur le portail des parents (<https://portailparents.ca>) le **15 février 2022**.
- Des rencontres sur rendez-vous des enseignants ou à la demande du parent auront lieu le **17 février 2022** en soirée.

### Troisième bulletin :

- Étape du **14 février au 22 juin 2022**.
- Cette étape compte pour 60 % du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera disponible sur le portail des parents (<https://portailparents.ca>) le **28 juin 2022**.

\* Vous trouverez un commentaire sur une des compétences transversales suivantes.

Compétences transversales	Bulletin 1	Bulletin 3
Exercer son jugement critique		
Organiser son travail		<b>X</b>
Savoir communiquer		
Savoir travailler en équipe		

## ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> secondaire)

Discipline	Étape 1	Étape 2	Étape 3
	Résultat inscrit au bulletin 20%	Résultat inscrit au bulletin 20%	Résultat inscrit au bulletin 60%
Français, langue d'enseignement	Écrire (40 %)	X	X
	Lire (40 %)	X	X
	Communiquer oralement (20 %)		X
Mathématique	Résoudre une situation-problème (30 %)		X
	Déployer un raisonnement mathématique (70 %)	X	X
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (40 %)	X	X
	Comprendre les textes lus et entendus (30 %)	X	X
	Écrire des textes (30 %)	X	X
Insertion professionnelle	S'approprier des compétences spécifiques à un métier semi-spécialisé (50 %)	X	X
	Adopter les attitudes et les comportements requis en milieu de travail (50 %)	X	X
Préparation au marché du travail	Cerner son profil personnel et professionnel (33 %)	X	X
	Se donner une représentation du monde du travail (33 %)	X	X
	Réaliser une démarche d'insertion socioprofessionnelle (34 %)	X	X

Au dernier bulletin de l'année scolaire, afin de s'assurer d'une interprétation adéquate des résultats des élèves inscrits en FMS, le MEES demande d'identifier par un astérisque\* les compétences pour lesquelles un élève ne répond pas aux exigences du programme auquel il est inscrit (attente de fin d'année) et d'apporter des précisions dans la partie *Commentaires*. Ainsi, il s'assure d'une compétence uniforme et adéquate des résultats au bulletin.

Vous pouvez consulter les cadres d'évaluation du MEES à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.qc.ca/>

Afin de constater l'acquisition des connaissances et le développement des compétences de votre enfant, l'enseignant portera son jugement à partir des travaux, situations d'évaluation, laboratoires ...